

**Délibération n°33**

**L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 04 octobre**, le conseil communautaire, convoqué le 28 septembre 2022 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
60

Nombre de conseillers  
en exercice :  
60

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
55

Nombre de votants :  
55

Date de convocation :  
28 septembre 2022

Date d'affichage de la liste des  
délibérations :  
12 octobre 2022

**Objet : Délégations données par  
le conseil communautaire  
conformément à l'article L 5211-  
10 du Code Général des  
Collectivités Territoriales :  
compte rendu**

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MESSEANT Jean-François, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, **titulaires.**

Mme Arlette GRENIER, M Denis DAIN, Mme Béatrice ROUGANNE, M Franck ROULIN, **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M CHANSARD Gérard a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine,
- M CHASSAING Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- M DUCHÉ Dominique a donné pouvoir à M MAGNOUX André,
- Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à M RAYNAUD Jean-Louis,
- M VILLAFRANCA Grégory a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard,

- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme Arlette GRENIER, conseillère communautaire suppléante,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de Clerlande, remplacé par M Denis DAIN, conseiller communautaire suppléant,
- M MELIS Christian, conseiller communautaire unique de Enval, remplacé par Mme Béatrice ROUGANNE, conseillère communautaire suppléante,
- M MICHEL Didier, conseiller communautaire unique de Varennes sur Morge, remplacé par M Franck ROULIN, conseiller communautaire suppléant.

*Absents :*

- M GAUTHIER Patrice,
- Mme LAFARGE Anne-Catherine,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M WEINMEISTER Nicolas.

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Mme BERTHELEMY Hélène**

**Rapport n°33 – Délégations données par le conseil communautaire conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : compte rendu**

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les délibérations 20200723.10 du conseil communautaire du 23 juillet 2020, 20200929.06 et 20200929.12 du conseil communautaire du 29 septembre 2020, 20210203.37 du conseil communautaire du 3 février 2021, 20210928.07 et 20210928.13 du conseil communautaire du 28 septembre 2021, 20211109.26 du conseil communautaire du 09 novembre 2021, 20211207.17 et 20211207.26 du conseil communautaire du 07 décembre 2021, 20220614.01 du conseil communautaire du 14 juin 2022, 20220705.03 du 05 juillet 2022,

Considérant qu'afin de faciliter la gestion et le traitement courants des dossiers, l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) permet au conseil communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Président, aux vice-présidents ou au bureau dans son ensemble. En contrepartie, le Président doit rendre compte à l'assemblée des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, Considérant que le conseil communautaire a décidé un certain nombre de délégations dont le compte rendu, pour la période du 1er juin 2022 au 31 août 2022 suit :

**AFFAIRES JURIDIQUES/ASSURANCES**

- 1) Déposer plainte au nom de la communauté d'agglomération avec ou sans constitution de partie civile, notamment pour la réparation des dommages suivants : agressions subies par les agents ou les élus, vols et dégradations des biens appartenant à la communauté d'agglomération ou à ses agents et ce sans limitation de montant.

Date	Signataire	Objet
14/06/22	Directrice Service Sport	Vol avec effraction au centre de tennis couverts de Riom
08/07/22	Directeur Pôle PSAP	Tentative d'effraction et dégradation de la porte d'entrée de la Médiathèque des Jardins de la Culture

- 2) Ester en justice au nom de la communauté d'agglomération, en se faisant assister le cas échéant par des avocats, soit en demande ou en défense, soit en intervention volontaire ou sur mise en cause, devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif ainsi que devant le tribunal des conflits pour toutes les actions, au fond ou en référé, destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la communauté.

Se constituer partie civile au nom de la communauté d'agglomération devant les juridictions pénales en première instance, en appel et en cassation.  
Se désister des actions susmentionnées.

Date	Signataire	Juridiction saisie	Objet
11/08/2022	Frédéric BONNICHON	Tribunal Judiciaire	Ordonnance sur requête pour expulsion suite à occupation illégale de terrains à ZA « Les Charmes » (Ménétrol)

- 3) Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts intervenant dans le cadre d'une procédure contentieuse,

Date	Signataire	Axillaire de justice	Objet	Montant € TTC
02/08/2022	Marc REGNOUX	Maître Molin	PV de constat et sommation - Stationnement PV illicite Riom (« Parking Les Dagneaux 2 »)	309,20 €
04/08/2022	Marc REGNOUX	Maître Molin	PV de constat et sommation - Stationnement illicite Ménétrol (« Les Charmes »)	309,20 €
22/08/2022	Marc REGNOUX	Maître Molin	Signification ordonnance - Stationnement illicite Ménétrol (« Les Charmes »)	153,20 €

- 4) Négocier, actualiser et modifier les contrats d'assurances et d'accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurances,

Date	Signataire	Assureur	Objet	Montant € TTC
	Néant			

- 5) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires lorsque l'assurance de la communauté d'agglomération refuse de prendre en charge l'indemnisation,

Date	Signataire	Objet	Montant € TTC
	Néant		

- 6) Donner mandat spécial aux élus pour effectuer des missions dans l'intérêt de la communauté ;

Date	Signataire	Elu mandaté	Mission
	Néant		

- 7) Solliciter l'attribution de subventions auprès de toute personne morale de droit public ou privé, et notamment de l'Etat et de ses services déconcentrés, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, de l'Agence de l'eau, et pour signer tous actes relatifs à cette délégation et à la constitution des dossiers de demande de subvention.

Date	Signataire	Personnes morales sollicitées	Opération concernée	Montant € TTC
11/03/2022	Patrice GAUTHIER	CD63	RIOM – Impasse du Marthuret : renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable	13 740,00 €
14/06/2022	Frédéric BONNICHON	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Plan d'actions CTEAC année 2022-2023	4 000,000 €
29/06/2022	Patrice GAUTHIER	CD63	SAINT OURS LES ROCHES – Mise en séparatif du réseau d'assainissement les Fontêtes – 2ème Tranche	121 075,00 €
08/07/2022	Frédéric BONNICHON	DRAC	Plan d'actions CTEAC année 2022-2023	25 000,00 €
05/08/2022	Patrice GAUTHIER	CD63 - AELB	ENVAL – Réhabilitation des réseaux assainissement Avenue du Stade	68 850,00 €
22/08/2022	Patrice GAUTHIER	CD63	Mise en place et recalibrage de compteurs de sectorisation sur le territoire en régie de RLV	5 275,00 €

## FINANCES

- 8) Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de signer l'ensemble des actes et documents permettant la mise en œuvre de cette délégation,

Date	Signataire	Conditions de l'emprunt
	Frédéric BONNICHON	Néant

- 9) Procéder à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie, pour une durée de douze mois et dans la limite de 1 500 000 €, et de signer l'ensemble des actes et documents permettant la mise en œuvre de cette délégation,

Date	Signataire	Description de l'ouverture de crédit de trésorerie
		Néant

- 10) Procéder à l'ouverture de comptes à terme en fonction des disponibilités de la communauté et dans le cadre des articles L.1618-1 et L.1618-2 du CGCT et de signer l'ensemble des actes et documents permettant la mise en œuvre de cette délégation.

Date	Signataire	Description de l'ouverture de comptes à terme
		Néant

- 11) Créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires, procéder aux nominations des régisseurs, signer les conventions relatives aux modes de paiement acceptés au sein de ces régies et/ou donnant lieu à l'établissement d'une facturation par la collectivité,

Date	Signataire	Régie créée ou modifiée
20/06/2022	Marc REGNOUX	Arrêté modificatif portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant régie de recettes : piscine Beatrice Hess
23/06/2022	Marc REGNOUX	Arrêté modificatif portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant régie de recettes : Aires d'accueil - Enval, Riom, St Bonnet
23/06/2022	Marc REGNOUX	Arrêté modificatif portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant régie d'avances : Aires d'accueil - Enval, Riom, St Bonnet
09/08/2022	Véronique DE MARCHI	Convention avec CEZAM pour application aux porteurs de la carte du demi-tarif à l'entrée du musée Mandet et tarif réduit sur les offres du programme du Patrimoine

- 12) Accepter les dons en provenance des mécènes en faveur des projets de Riom Limagne et Volcans,

Date	Campagne	Entreprise mécène	Type de mécénat (compétence ou financier)
	Néant		

### PATRIMOINE/FONCIER/URBANISME

- 13) Signer et déposer toute déclaration préalable, toute demande de permis de construire, de permis de démolir et de permis d'aménager et plus généralement d'autorisation d'utilisation du sol prévues par le code de l'urbanisme que la communauté d'agglomération pourrait être amenée à solliciter,

Date	Type d'ADS	Objet de la construction
PC 063 300 22 R0045	Demande de permis de construire à titre précaire	8 rue Grégoire de Tours – RIOM Construction de bâtiments modulaires

- 14) Décider de la conclusion des contrats de location d'une durée n'excédant pas 3 ans ; de la conclusion et du renouvellement des conventions d'occupation des aires d'accueil des gens du voyage, de la mise à disposition temporaire de biens mobiliers et immobiliers pour une durée n'excédant pas un an ; de conclure avec l'EPF-AUVERGNE toutes conventions de mise à disposition temporaire pour occupation ou pour travaux,

#### CONTRATS DE LOCATIONS INFÉRIEURS A 3 ANS

Date	Signataire	Co signataire	Description du bien	Loyer	Durée
	Néant				

#### CONVENTION D'OCCUPATION D'EMPLACEMENT SUR LES AIRES D'ACCUEIL

Aires d'accueil	Signataire	Nbre de conventions	Nbre d'avenants
RIOM	Pierre Chassaing (conventions) Benoit HEMAR (avenants)	1	59
VOLVIC		2	45
CHATELGUYON		0	30
ENVAL		0	30
SAINT BONNET		1	23
SAINT OURS		1	20

#### CONTRATS DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS INFÉRIEURE A 1 AN

Date	Signataire	Co signataire	Description du bien	Durée
22/06/2022	Réseau Canopé	RLV	Malette pédagogique contenant 66 cuillères	4 mois Du 30/08/2022 au 09/01/2023
04/08/2022	INP	Véronique DE MARCHI	3 coffrets confiés à l'INP pour restauration	30/08/2020 jusqu'au 30/08/24

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE AVEC L'EPF AUVERGNE				
Date	Signataire	Co signataire	Description du bien	Durée
	Néant			

15) Décider de la conclusion de conventions d'occupation temporaires des bureaux de la pépinière de Volvic, et du local professionnel situé à Ennezat.

Date	Signataire	Co signataire	Description du bien (adresse, m <sup>2</sup> )	Durée	Prix
10/06/2022	Marc REGNOUX	SPL OSER	Bureau 11 - 9,27 m <sup>2</sup>	Du 10 juin 2022 au 10 juin 2023	74,16 € HT 18,54 €/HT mois de charge
20/07/2022	Marc REGNOUX	FLUIDY	Bureau 14 - 19,88 m <sup>2</sup>	Du 15 juillet 2022 au 15 juillet 2024	119,28 € HT/Mois 20,90 € HT/Mois
27/07/2022	Marc REGNOUX	THELEM ASSURANCE	Bureau 6 - 10,50 m <sup>2</sup>	Du 1 <sup>er</sup> aout 2022 au 1 <sup>er</sup> aout 2024	84 € HT/mois + 21 € HT/mois de charge
27/07/2022	Marc REGNOUX	FLUIDY	Bureau 12 - 10,45 m <sup>2</sup>	Du 1 <sup>er</sup> aout 2022 au 1 <sup>er</sup> aout 2024	62,70 € HT/mois + 20,90 € HT/mois

16) Décider de la conclusion des baux d'habitation des logements de la pépinière de Volvic.

Date	Signataire	Co signataire	Description du bien (type)	Durée	Loyer
11/05/2022	Pierre PECOUL	Madame Stelli DIMITROVA	Avenant 1 pour location logement pépinière de Volvic	Du 1 <sup>er</sup> juin au 10 juillet 2022	460 €
19/05/2022	Pierre PECOUL	Madame Angélique FILIPPA	Avenant 2 pour location logement	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 novembre 2022	460 €
01/07/2022	Pierre PECOUL	Monsieur Milhan ARDIERO	Convention d'occupation logement pépinière Volvic	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 aout 2022	460 €
05/07/2022	Marc REGNOUX	Monsieur Cédric ASTORG	Avenant 1 pour location logement	Du 1 <sup>er</sup> aout au 31 octobre 2022	460 €

17) Décider de la conclusion des conventions d'occupation de la pépinière de commerce de Mozac,

Date	Signataire	Co signataire	Activités	Durée	Prix
		Néant			

18) Décider de la conclusion des conventions d'occupation temporaire des locaux de l'hôtel d'entreprises de Châtel-Guyon,

Date	Signataire	Co signataire	Activités	Durée	Prix
		Néant			

19) De décider de la conclusion de conventions de servitude au bénéfice de Riom Limagne et Volcans ou sur les propriétés de Riom Limagne et Volcans,

Date	Signataire	Co signataire	Description du bien
	Néant		

20) Décider des modifications à apporter à la convention d'adhésion et au règlement intérieur de la plateforme MABOUTIK, - (Délibération n°26 du 07 décembre 2021)

Date	Modifications
	Néant

21) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Date	Signataire	Donataire	Description du bien
		Néant	

22) Décider l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 10 000 €,

Date	Signataire	Acquéreur	Description du bien	Montant
	Néant			

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20221004-DELIB2022100433-DE  
Date de réception préfecture : 14/10/2022

23) Donner des autorisations de voiries pour l'exécution de travaux sur le domaine public communautaire et signer l'ensemble des actes et documents permettant la mise en œuvre de cette délégation,

Date	Signataire	Bénéficiaire de l'autorisation	Voirie
	Néant		

24) Exercer ou déléguer librement au nom de RLV le droit de priorité et les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme quels que soient les domaines et montants et/ou déléguer l'exercice de ces droits selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 et au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code,

Date	Signataire	Décision	Description du bien
24/08/2022	Frédéric BONNICHON	Arrêté de délégation à la ville de Riom	Terrain bâti cadastré AW 454, situé 3 route d'Ennezat à Riom

25) Saisir la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Auvergne de demandes de préemption.

Date	Signataire	Description du bien
	Néant	

26) Décider de la signature des conventions de valorisation de Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) relatives aux opérations de travaux engagées par RLV permettant de réaliser des économies d'énergie.

Date	Signataire	Co signataire	Opération de travaux concernée
	Néant		

27) Signer les conventions avec les opérateurs chargés de fournir les données numériques nécessaires au bon fonctionnement du SIG.

Date	Signataire	Co signataire	Données numériques mises à disposition - Modalités
	Néant		

### MARCHES PUBLICS/CONVENTIONS

28) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, des marchés de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et services, et à 214 000 € HT pour les marchés de travaux,

Date	Signataire	Prestataire	Descriptif du marché	Montant €HT
01/06/2022	Frédéric BONNICHON	BOVIS	Transporteurs spécialisés pour les œuvres de l'exposition temporaire le-Grand Tour	22 270,80
09/06/2022	Frédéric BONNICHON	SUEZ RV CENTRE EST (42000 – St Etienne)	Location de bennes, enlèvement et traitement des déchets	Minimum annuel 4 000 € Maximum annuel 20 000 €
14/06/2022	Frédéric BONNICHON	LA POSTE SA (75075 – Paris) / MEDIAPOST (69425 – Lyon)	Distribution des supports de communication en boîtes aux lettres	Minimum annuel 4 000 € Maximum annuel 20 000 €
14/06/2022	Frédéric BONNICHON	AGORA SOFTWARE	Accompagnement Feuille de route numérique : pilotage numérique des infrastructures publiques	4 800,00
14/06/2022	Frédéric BONNICHON	COMME UNE IMAGE	Photos du chantier piscine	6 600,00
14/06/2022	Frédéric BONNICHON	PROBALIS	Panneau de chantier piscine	6 684,00
15/06/2022	Frédéric BONNICHON	REEA – Réseau d'Éducation à l'Environnement Auvergne (63000 – Clermont-Fd)	Dispositif d'interventions en Éducation à l'Environnement et au Développement Durable en milieu scolaire pour l'année 2022/2023	Minimum annuel 15 000 € Maximum annuel 30 000 €
17/06/2022	Frédéric BONNICHON	ABCIS BY AUTOSPHERE (63200 – Riom)	Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour la navette documentaire	28 440,06

20/06/2022	Frédéric BONNICHON	CROP AND CO	Assistance à la consultation achat de véhicules	9 180,00
21/06/2022	Frédéric BONNICHON	FROID CLIMAT AUVERGNE	Remplacement chaudière au multi accueil de Mozac	5 275,00
23/06/2022	Frédéric BONNICHON	SOCIETE AUVERGNATE DE SIGNALISATION	Rénovation de la signalisation horizontale des zones d'activités	10 301,30
27/06/2022	Frédéric BONNICHON	RENON	Travaux suite passage bureau de contrôle pour mise aux normes handicapés et accessibilité travaux de Maison de la nature	4 918,15
28/06/2022	Frédéric BONNICHON	MIROITERIE DAGU	Remplacement de 3 vitrages des fenêtres à imposte à soufflet - Gymnase Aime Césaire	5 222,40
01/07/2022	Frédéric BONNICHON	MIC SIGNALOC	Panneaux entrés de territoire et de ville	15 846,77
07/07/2022	Frédéric BONNICHON	ABICOM	Achat matériel Serveur Médiathèque de Volvic	8 941,20
11/07/2022	Frédéric BONNICHON	RODRIGUEZ SA	Réfection des façades office de tourisme Riom	11 993,64
18/07/2022	Frédéric BONNICHON	IDEAL CONNAISSA	Renouvellement 2022 abonnements	5 149,98
20/07/2022	Frédéric BONNICHON	ALPHA BTP	Mission études de sol G2PRO - Maison de Jeunesse et Emploi Pierre de Nolhac	5 940,00
20/07/2022	Frédéric BONNICHON	SOL SOLUTION	Etude géotechnique dans le cadre du contrat territorial Morge Buron Merlaude (GEMAPI) – projet de renaturation du Bédât à Entraigues	14 844,00
17/08/2022	Frédéric BONNICHON	Groupement Julie BART (69009 - Lyon), Marie-Noëlle LAURENT-MIRI et Nina ROBIN (93100 - Montreuil), Anne MAINCENT (93100 - Montreuil) et Alice MOHEN (75020 - Paris)	Restauration du <i>Combat d'Entelle et Darès</i> de L.-J. Durameau (musée Mandet)	32 800,00
29/08/2022	Frédéric BONNICHON	SEMENCE NATURE	Sachets de graines commandés dans le cadre de l'atlas de la biodiversité – (ils seront distribués aux habitants du territoire lors d'évènements sur ce thème)	5 316,00

29) de prendre toute décision concernant l'exécution, le règlement et les avenants des marchés de travaux, fournitures et services, d'un montant initial inférieur à 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et services, et à 214 000 € HT pour les marchés de travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Date	Signataire	Descriptif du marché	Descriptif de l'avenant	Montant €HT
15/06/2022	Frédéric BONNICHON	Travaux pour la toiture du musée lapidaire à Mozac – Lot 1 : Démolition Amiante	Décalage du planning d'exécution à la suite de problèmes d'approvisionnement des entreprises	Sans impact financier
15/06/2022	Frédéric BONNICHON	Travaux pour la toiture du musée lapidaire à Mozac – Lot 2 : Couverture	Décalage du planning d'exécution à la suite de problèmes d'approvisionnement des entreprises	Sans impact financier
15/06/2022	Frédéric BONNICHON	Travaux pour la toiture du musée lapidaire à Mozac – Lot 3 : Maçonnerie	Décalage du planning d'exécution à la suite de problèmes d'approvisionnement des entreprises	Sans impact financier
15/06/2022	Frédéric BONNICHON	Maintenance des bâtiments de Riom Limoges et Volcans – Lot 1 : Extincteurs	Mise à jour du patrimoine immobilier	+ 406,84 €

23/06/2022	Frédéric BONNICHON	Maintenance des bâtiments de Riom Limagne et Volcans – Lot 4 : Alarme intrusion	Ajout du site de la Maison de l'Environnement à Mozac	+ 420,00 €
06/07/2022	Frédéric BONNICHON	Travaux de sur le Patrimoine bâti du RLV – Lot 1 : Couverture	Avancement de la date de début des travaux sur le site de la maison de l'environnement pour éviter des dégradations plus importantes par suite des intempéries	Sans impact financier
02/08/2022	Marc REGNOUX	Maîtrise d'œuvre – Mise à niveau de la station des eaux de Riom (1 <sup>ère</sup> tranche)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt du coût prévisionnel et du coût de réalisation des travaux liés au poste 3 ainsi que la rémunération de la maîtrise d'œuvre correspondante</li> <li>• Scinder des différents travaux de la tranche 3</li> <li>• Prise compte de la décision de RLV d'arrêter la mission « reprise de la rampe d'accès » au niveau AVP</li> <li>• Ne pas notifier la tranche conditionnelle 2 liée au poste « Clifford »</li> </ul>	+ 31 506,70 € + 38,82 %
01/08/2022	Marc REGNOUX	Scénographie pour la maison de site UNESCO – Lot 2 : Mobilier sur mesure	Réalisation d'une ossature métallique pour support tactile	+ 2 160,00 € + 19,11 %
02/08/2022	Marc REGNOUX	Travaux sur le Patrimoine bâti de RLV – Lot 6 : Menuiseries extérieures	Prolongation du délai des travaux. Nouvelle date de fin : 23/09/2022	Sans impact financier
02/08/2022	Marc REGNOUX	Entretien des Espaces verts de RLV – Lot 2 : secteur Riom Ouest, Sud et Ménétrou	Renoncement à l'avance	Sans impact financier
03/08/2022	Marc REGNOUX	Travaux sur le Patrimoine bâti – Lot 5 : Electricité	Suppression de luminaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Puissance complémentaire pour 4 luminaires</li> <li>• Suppression du poste de remplacement de la GTP au Gymnase Aimé Césaire</li> </ul>	- 4 158,42 € - 10,49%
11/08/2022	Frédéric BONNICHON	Réalisation d'un atlas de la biodiversité sur le territoire de RLV	Renoncement à l'avance	Sans impact financier

30) de prendre toute décision concernant l'exécution, le règlement et les avenants des marchés et accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés au point 26 dont le montant n'excéderait pas 10% du montant initial du marché pour les marchés de fournitures et services et 15 % pour les marchés de travaux,

Date	Signataire	Descriptif du marché	Descriptif de l'avenant	Montant de l'avenant € HT %
07/06/2022	Frédéric BONNICHON	Accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie, d'eau et d'assainissement – Lot 2 : Travaux d'assainissement Secteur Ouest	Avenant 2 : Prolongation du marché pour une durée de 3 mois (nouvelle fin de date : 07/09/2022) Augmentation du maximum du marché de 10 %	+ 40 000 € + 10,00 %



07/06/2022	Frédéric BONNICHON	Accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie, d'eau et d'assainissement – Lot 3 : Travaux d'assainissement Secteur Est	Avenant 2 : Prolongation du marché pour une durée de 3 mois (nouvelle fin de date : 07/09/2022)	Sans impact financier
24/06/2022	Frédéric BONNICHON	Groupement de commande en vue de la fourniture de matériels informatiques et logiciels bureautiques – Lot 5 : Serveurs et stockage	Avenant 1 : Intégration de nouveaux prix au marché	Sans impact financier
08/07/2022	Frédéric BONNICHON	Etudes patrimoniales et diagnostiques, schémas directeurs eau potable / assainissement / eaux pluviales urbaines – Lot 1 : Etude patrimoniale et diagnostique, schéma directeur eau potable – Secteur ex-SAEP	Avenant 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration de prix nouveaux au marché : Campagne de mesures par fourniture et mise en œuvre d'un débitmètre à insertion, y compris programmation et relèvement des données : 1 350 € HT/unité</li> <li>Campagne de mesures (ajout de 6 débitmètres) : + 8 100,00 € HT</li> <li>Complément à la modélisation : + 5 400,00 € HT</li> </ul>	+ 13 500 € + 4,79%
11/07/2022	Frédéric BONNICHON	Travaux de réhabilitation des voiries et réseaux humides Avenue Champ d'Ojardias (1 <sup>ère</sup> tranche)	Avenant 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux de désamiantage (+14 190 €)</li> <li>Modification du projet avec un raccordement EP de la rue E. Grasset par siphon (+ 10 000 €)</li> <li>Prix nouveaux pour pose d'équipement (sans impact financier)</li> </ul>	+ 24 190 € + 2,53 %
03/08/2022	Marc REGNOUX	Travaux de rénovation et extension du centre aquatique B. Hess – Lot 1 : Aménagement extérieurs VRD	Avenant 1 : Reprise des terres sur le terrain du CRTA et remise en place sur stock	+ 4 500 € + 1,16%
08/08/2022	Frédéric BONNICHON	Etudes patrimoniales et diagnostiques, schémas directeurs eau potable / assainissement / eaux pluviales urbaines – Lot 2 : Etude patrimoniale et diagnostique, schéma directeur eau potable / assainissement / EPU – Secteur en régie	Avenant 2 : Intégration de prix nouveaux : prolongation d'une semaine – campagne de mesure par pluviographe	+ 1 611,00 € + 0,17 %

31) de prendre toute décision concernant la conclusion des conventions de groupement de commandes et des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage dans lesquelles les marchés ou la part des marchés de la communauté d'agglomération sont inférieurs à 90 000 € HT ainsi que tout avenant s'y rapportant,

Date	Signataire	Membres du groupement	Descriptif du marché	Montant € HT
	Néant			

32) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation des marchés quels que soient leurs montants faisant suite à une première procédure déclarée infructueuse ou déclarée « sans suite » ou à une fin anticipée de contrat en cours d'exécution.  
Néant.

33) de prendre toute décision concernant la recevabilité des candidatures, le rejet des offres anormalement basses, l'élimination des offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées, l'abandon des procédures pour tous les marchés, sans limitation de seuil.

Date	Signataire	Prestataire	Descriptif du marché	Objet
09/06/2022	Frédéric BONNICHON	BLANCHET (63450 – Romagnat)	Travaux de rénovation et extension du centre aquatique B. Hess à Riom – Lot 12 : Plomberie	Déclaration d'infructuosité du lot 12 Plomberie
04/07/2022	Frédéric BONNICHON	BLANCHET (63450 – Romagnat)	Travaux de rénovation et extension du centre aquatique B. Hess à Riom – Lot 12 : Plomberie	Déclaration d'infructuosité du lot 12 Plomberie Déclaration sans suite pour motif d'infructuosité du lot en l'absence d'offre régulière ou acceptable

34) de fixer les tarifs des indemnités pour participation aux réunions de jury de maîtrise d'œuvre,  
Néant.

35) de prendre toute décision concernant la résiliation des marchés,

Date	Signataire	Prestataire	Descriptif du marché	Objet
	Néant			

36) de signer les marchés d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que les avenants s'y rapportant, relevant de l'article L 2511-1 du code de la commande publique (contrôle analogue),  
Néant.

37) de signer le marché « Piscine Béatrice Hess – projet de réhabilitation et d'extension » correspondant au lot 12 (Plomberie) dans la limite d'un montant de 570 000 € HT en cas de relance de la consultation,

Date	Signataire	Prestataire	Descriptif du marché	Objet
29/07/2022	Marc REGNOUX	CELIUM ENERGIES CENTRE	Travaux de rénovation et extension du centre aquatique B. Hess à Riom – Lot 12 : Plomberie	Attribution du lot 12

### EQUIPEMENTS SPORTIFS

38) Décider de la conclusion et de la révision des conventions d'occupation de la piscine Béatrice Hess, du Centre de tir à l'arc, du centre de tennis et du gymnase Aimé Césaire, et décider de la révision des conventions d'utilisation des équipements sportifs par les collèges et les lycées, ainsi que des avenants de planification pour chaque saison sportive.

PISCINE BEATRICE HESS				
DATE de visa du VP	Signataire	STRUCTURE UTILISATRICE	PERIODE D'UTILISATION	PRIX DE LA PRESTATION HORAIRE
10/06/2022	Fabrice MAGNET	Collège Champclaux Châtel-Guyon, situation modificative N°1	Du 7/06 au 5/07/2022	GRATUIT
10/06/2022	Fabrice MAGNET	Ecole Jeanne d'Arc de Châtel-Guyon, situation modificative N°1	Du 7/06 au 7/07 et du 5 au 18/09/2022	GRATUIT
10/06/2022	Fabrice MAGNET	AGD LE VIADUC - FO, situation modificative N°1	Du 7/06 au 30/10/2022	2,80€ +18 ans
20/06/2022	Fabrice MAGNET	Ville de RIOM (pour écoles J. ROSTAND, M. GENEST et P. BROSSOLETTE, classes bleues), situation modificative N°1	Du 16/05 au 31/05/2022	GRATUIT
20/07/2022	Fabrice MAGNET	Collège Victor Hugo Volvic, situation modificative N°1	Les 21, 24 et 28 juin 2022	19,50€/heure
20/07/2022	Fabrice MAGNET	Association "Nage Libre France", convention	Du 27/06 au 1/07 et du 25/08 au 28/08/2022	GRATUIT

20/07/2022	Fabrice MAGNET	Accueil de loisirs de la ville de Châtel Guyon	Du 8/07 au 30/10/2022	GRATUIT
20/07/2022	Fabrice MAGNET	Centre d'animations de Mozac (ALSH Groupe Objectifs), situation modificative N°1	Du 8/07 au 30/10/2022	2,80€ / baigneur de + 18ans et 1,70€ / baigneur de - 18ans
20/07/2022	Fabrice MAGNET	Secteur éducatif, service des Sports de la Ville de RIOM, convention	Du 8/07 au 30/10/2022	2,80€ / baigneur de + 18ans et 1,70€ / baigneur de - 18ans
20/07/2022	Fabrice MAGNET	Fonctionnaires de police du Commissariat de RIOM, situation modificative N°1	Du 4/06 au 30/10/2022	2,80€ / baigneur de + 18ans
31/08/2022	Fabrice MAGNET	Club Synchro Riom, situation modificative N°1	les 30 et 31 mai et du 4/06 au 30/10/2022	GRATUIT
31/08/2022	Fabrice MAGNET	Club Arverne de Plongée, situation modificative N°1	le 30 mai (B. HESS) et du 4/06 au 30/10/2022 (M. RAVEL)	15,20€/heure

#### CENTRE REGIONAL DE TIR A L'ARC

Date	Signataire	Structure utilisatrice	Période d'utilisation	Prix de la prestation horaire
	Fabrice MAGNET	Néant		

#### CENTRE DE TENNIS COUVERT

Date	Signataire	Structure utilisatrice	Période d'utilisation	Prix de la prestation horaire
	Fabrice MAGNET	Néant		

#### GYMNASSE AIME CESAIRE

Date	Signataire	Structure utilisatrice	Période d'utilisation	Prix de la prestation horaire
		Néant		

#### PERSONNEL

39) Procéder au recrutement des emplois temporaires susceptibles d'être pourvus par du personnel relevant des dispositifs d'insertion, dans le respect du cadre fixé par le bureau communautaire.

Signataire	Emploi
Frédéric BONNICHON	4 apprentis : 4 Petite enfance

40) Conclure des conventions avec le CNFPT ou d'autres organismes de formation agréés dans la limite des crédits prévus au budget, dans le cadre de la formation des agents et des élus.

Date des périodes de formation	Signataire	Organisme de formation	Objet de la convention
20 et 22 septembre	Frédéric BONNICHON	Médiathèque départementale	Les nouvelles formes de veille documentaire (gratuit) 1 agent
24 au 26 octobre		Centre Hospitalier La Chartreuse Dijon	Atelier de musicothérapie (21 heures) 480,00€ 1 agent
30/05/2022 au 03/06/2022		OIEau LIMOGES	Budget et comptabilité des services du 30/05 au 03/06/2022 – 1 176,00€ 1 agent
30/09 au 15/11/2022	ou par délégation	Julie DALL'OSSO	Communication enrichie par la langue des signes 1 agent : 540€
Juin 2022	Philippe DEMORTIERE	SARL USER FIRST	Pitch training : 1 992 €. Formation à destination des élus
28 septembre 2022		UNI-D	Formation à destination de l'ensemble des agents de la petite enfance : 10 800€
Septembre 2022		Berger Levraut	Formation logiciel RH : 2 670 €
Les 14 et 15 juin 2022		OCIM Office de Coopération et d'Information Muséales	Poser le cadre pour définir un projet numérique de médiation – 225,00€ 1 agent

Montant total des formations : 15 213 €

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20221004-DELIB2022100433-DE  
Date de réception préfecture : 14/10/2022

- 41) Prendre toute décision pour régler, dans la limite de 800 € par dossier, les indemnités afférentes à des dommages subis par des agents de la communauté d'agglomération à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et pour lesquels la garantie est exclue des contrats d'assurance, dans le cadre de l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983.

Date	Signataire	Sinistre	Montant de l'indemnité
		Néant	

- 42) Décider des situations d'accueil d'étudiants et de stagiaires ainsi que des conditions de versement des indemnités de stages et approuver les conventions correspondantes.

Signataire	Description du stage
Néant	

- 43) Approuver les conventions financières relatives au transfert de compte épargne temps d'un agent, dans le cadre fixé par le conseil communautaire, lors de sa mutation ou de son détachement.

Signataire	Emploi
Frédéric BONNICHON ou par délégation Philippe DEMORTIERE	Néant

- 44) Déterminer les conditions de décharge d'activité pour les agents appelés à exercer la fonction de juré de cour d'assises.

Date	Signataire	Emploi	Nombre de jours de décharge
		Néant	

- 45) Conclure des conventions mise à disposition, ponctuelle, d'une partie des services de RLV auprès des communes membres (Délibération n°26 du 09 novembre 2021),

Date	Signataire	Service	Commune	Durée
		Néant		

### EAU ASSAINISSEMENT

- 46) De signer chaque procès-verbal de mise à disposition des biens affectés aux compétences eau assainissement, à intervenir respectivement avec chaque commune autorité organisatrice, à savoir Chanat-la-Mouteyre – Chappes – Charbonnière-les-varenes – Châtel-Guyon – Clerlande – Ennezat – Entraigues – Enval - Malauzat - Marsat – Ménétrol – Mozac – Pessat-Villeneuve – Pulvérières – Riom – St-Beauzire – St-Bonnet-près-Riom – St-Ignat – St-Laure – St-Ours – Sayat – Surat - Volvic.

Date	Signataire	Co Signataire	Type de biens
		Néant	

- 47) Décider, de la conclusion de conventions de servitude au bénéfice de Riom Limagne et Volcans nécessaires aux ouvrages d'eau et d'assainissement.

Date	Signataire	Co-signataire	Objet de la construction et situation du bien	Durée	Conditions financières
		Néant			

- 48) Décider, après avis du conseil d'exploitation, de la conclusion de conventions d'achat d'eau ou de vente d'eau.

Date	Signataire	Co-signataire	Objet de la convention	Durée	Conditions financières
		Néant	Néant		

- 49) Décider, après avis du conseil d'exploitation, de la conclusion de conventions de rejet et de déversement.

Date	Signataire	Co-signataire	Objet de la convention	Durée	Conditions financières
		Néant			

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20221004-DELIB2022100433-DE  
Date de réception préfecture : 14/10/2022

50) Décider de la conclusion des conventions de transfert d'ouvrages privés à RLV, arrêter le transfert effectif et signer le procès-verbal de transfert.

Date	Signataire	Co-signataire	Localisation	Caractéristiques techniques
		Néant		

51) Décider, après avis du conseil d'exploitation, d'acter par décision les conclusions de tout type d'études.

Date	Signataire	Co-signataire	Localisation	Caractéristiques techniques
		Néant		

52) Acter par décision, après avis favorable du Conseil d'exploitation, les remises gracieuses accordées de façon individuelle pour des fuites d'eau après compteur (Délibération n°17 du 07 décembre 2021),

Date	Signataire	Commune	Montant
	Néant		

### CRISE SANITAIRE

53) D'amender les règlements des services et équipements communautaires afin de les adapter aux protocoles sanitaires définis dans le cadre de crises sanitaires,

Date	Signataire	Equipement ou service communautaire	Objet des adaptations
		Néant	

**Le conseil communautaire sur proposition du Président prend acte des actes passés par délégation sur la période du 1er juin 2022 au 31 août 2022.**

*Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.*

**Pour extrait conforme.  
A Riom, le 05 octobre 2022**

**Le Président**

**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20221004-DELIB2022100433-DE  
Date de réception préfecture : 14/10/2022